

## RÈGLEMENT DE L'ACTION – NOVY PANORAMA CASHBACK 2026

### ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Le présent règlement de l'action (ci-après : le Règlement) s'applique à la promotion « Novy Panorama CASHBACK 2026 » organisée par **Novy NV**, dont le siège social est situé Noordlaan 6, 8520 Kuurne (Belgique), enregistrée à la BCE sous le numéro d'entreprise 0436.260.171 (ci-après « Novy »).

1.2 En participant à cette action, le client accepte le présent Règlement dans son intégralité ainsi que toutes les décisions prises par Novy dans le cadre de l'action.

1.3 Chaque participant qui remplit les conditions d'admission recevra, conformément aux dispositions du présent règlement, un remboursement de 300 € (TVA incl.) après l'installation et l'enregistrement dans les délais d'une plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Panorama (ci-après dénommée « la promotion »).

La remise constitue une réduction commerciale accordée par Novy sur l'achat du produit Novy concerné et est versée directement par Novy au consommateur final.

---

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Cette promotion est réservée exclusivement **aux consommateurs âgés d'au moins 18 ans, résidant en Belgique ou au Luxembourg**, après l'installation d'une plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Panorama par un distributeur Novy agréé

2.2 Une fois l'installation d'une plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Panorama effectuée, le participant peut demander un remboursement de 300 € sur <https://www.novy.com/fr-be/promotions/profitez-de-300-de-cashback-sur-votre-novy-panorama/>, en remplissant ses coordonnées, en joignant une copie ou une photo de la preuve d'achat, son numéro de compte IBAN, le numéro de série de l'appareil et en acceptant le présent règlement de l'opération ainsi que la déclaration de confidentialité. Une preuve d'achat valide est une copie numérique de la facture d'achat mentionnant clairement l'achat, la date d'installation et la description de la plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Panorama.

2.3 Le prénom, le nom, l'adresse e-mail et l'adresse postale indiqués sur la facture de la plaque de cuisson avec hotte intégrée Novy Panorama doivent correspondre aux informations fournies par le participant dans le formulaire d'inscription.

2.4 Les inscriptions incomplètes ou incorrectement remplies, ou qui ne respectent pas le présent règlement, ainsi que les participations reçues après le 1<sup>er</sup> février 2027 seront considérées comme non valides et ne seront donc pas prises en compte dans le cadre de la promotion. Le montant du cashback sera versé sur le compte bancaire indiqué par le participant dans un délai de six semaines à compter de l'acceptation d'une demande complète et valide.

2.5 La promotion s'applique aux produits suivants :

Après l'installation de l'un des produits ci-dessous pendant la période promotionnelle :

- Novy Panorama 90 (références: **1821(-g1), 1831, 1841**)
- Novy Panorama 120 (références: **42110, 42120(-g1)**)

le participant recevra un cashback de € 300 (TVA incl.).

2.6 Un seul remboursement au titre de cette promotion sera accordé par personne physique et par foyer pendant toute la durée de la promotion.

2.7 Si un participant ne remplit pas toutes les conditions d'admission, il perd automatiquement son droit au remboursement, sans indemnisation et sans aucun recours.

2.8 Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions de Novy et n'est pas transférable.

2.10 Novy se réserve le droit de refuser des demandes ou de réclamer le remboursement des remises déjà versées en cas de fraude, d'abus, de faux documents ou de tentatives d'utilisation abusive de l'offre.

---

### **ARTICLE 3 – DURÉE ET VALIDITÉ**

3.1 Les inscriptions à cette promotion sont ouvertes du **1er juin 2026 au 1er février 2027**. Pour pouvoir bénéficier de la promotion, l'appareil doit être installé au plus tard le **31 décembre 2026**.

3.2 Seules les installations effectuées pendant cette période sont prises en compte.

3.4 En cas de résiliation totale ou partielle du contrat de vente, de retour ou de remboursement du produit, le droit au cashback est annulé. Si le cashback a déjà été versé, Novy est en droit de le réclamer.

---

### **ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ**

4.1 Novy ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou consécutifs découlant de la présente Opération, sauf dans les cas où la responsabilité ne peut être légalement exclue ou limitée. Aucune disposition du présent règlement de l'Opération n'exclut la responsabilité de Novy en cas de faute intentionnelle, de faute grave ou dans d'autres cas où une telle exclusion n'est pas autorisée par la loi.

4.2 Novy se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à l'opération si des circonstances particulières l'exigent. Les modifications n'affectent pas les demandes déjà valablement soumises et conformes au présent règlement de l'opération.

---

### **ARTICLE 5 – VIE PRIVÉE**

5.1 La déclaration de confidentialité disponible sur <https://www.novy.com/fr-be/politique-de-confidentialite/> explique comment Novy traitera les données personnelles des participants.

---

### **ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT**

6.1 Cette action et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit belge.

6.2 Les litiges sont régis par le droit belge. La juridiction compétente est déterminée conformément à la Réglementation belge et européenne applicable.

---

## **ARTICLE 7 – VÉRIFICATION ET REFUS**

7.1 Novy se réserve le droit de vérifier chaque demande. Dans le cadre de cette vérification, Novy peut demander des informations complémentaires ou des pièces justificatives. Les demandes incomplètes, illisibles, erronées, frauduleuses ou non conformes seront rejetées. La décision de Novy à cet égard est motivée et définitive, sous réserve de dispositions légales impératives.

---

## **ARTICLE 8 – QUESTIONS ET CONTACT**

8.1 Pour toute question ou remarque concernant cette promotion, veuillez nous contacter à l'adresse **marketing.be@novy.com** dans un délai d'un mois après la fin de la promotion.